Briols au fil des siècles

Rédigé au XIIe siècle, le cartulaire de l'abbaye de Sylvanès relate une transmission de droit sur un mas faite par « Déodat de Farragous » (1145 - acte 258). Le même document relate une donation de fief par « Déodat de Briols » en 1168, curé de Saint-Jean de Montégut (acte 291).

Le nom du village figure dans la liste des paroisses recensées dans les années 1316-1317, dépendantes du diocèse de Vabres: « *Briols, Prioratus sœcularis curatus, sub nomine Sancti Andræ de plenâ dispositione Domini Valoris 60 librarum* ». L'abbé Hermet précise que cette mention concerne un prieuré-cure séculier, placé sous le vocable de Saint-André, dont le desservant était un curé faisant aussi fonction de prieur, et nommé par l'évêque. Le chapitre de Vabres possédait néanmoins certains droits dans cette seigneurie détenue en partie par la famille « du Pont », de Camarès[1]. Briols se trouve parmi les villages recensés dans la sénéchaussée du Rouergue en 1341, dépendant du bailliage de la Roquecezière avec « 28 feux ».

Le 25 juillet 1571, une rente (dite « *rente d'Olmière* ») et des droits sur la juridiction de Briols sont rachetés par le chapitre à Philippe de Calmont, « *écuyer et seigneur* » du lieu. Ce terroir qualifié de « *fief noble* » semble posséder un intérêt particulier car il est revendu le 28 juin 1576 à Jacques de Patau, seigneur de Blanc dans la vallée du Sanctus. La terre d'Olmière longe la rivière de Dourdou et le chemin desservant Le Pont (de Camarès) par le moulin du seigneur de Briols. Opération financière de courte durée puisque le chapitre de Vabres en redevient propriétaire en 1581 (le 5 juillet).

Du 15e au 17e siècles, de nombreux documents relatent ainsi des échanges ou des locations de terres situées dans divers lieux-dits tels *Olmières, Al Tournal* ou *Camp-Mal*.

Les seigneurs de Briols

Par une charte datée de mars 1174, quatre membres de la famille du Pont (Aimeric, Berenger, Arnaud et Bertrand) se partagent les biens familiaux situés dans notre région. Arnaud et son neveu Bertrand acceptent ceux correspondants aux terroirs de Briols, Faragous, Montégut, Saint-Etienne, Gissac, Dreulhe, Prugnes, etc[2].

En juin 1270 Bernard du Pont, fils d'Arnaud et Bouissonne, rédige une quittance pour des terres dont celles d'Olmières et de Rollens (Mas d'Azaïs) vendues au seigneur abbé de Vabres. Lors de l'année 1283 avec ses fils Guillaume et Bertrand, il effectue une donation au même monastère de tous les biens et droits qu'il possède dans le terroir d'Olmières[3]. Aliénation confirmée par le chapitre de Vabres en 1326.
Qualifié de seigneur de Briols et de Camarès en 1292, Bertrand cède à Pierre Jourdain de Montlaur pour 50 livres tournois certains de ses droits sur ce dernier lieu.

Vers 1350, Bertrand du Pont (homonyme du précédent) marie sa fille Mabélie avec Pons II de Calmont, coseigneur de Camarès. Désormais les terres de Briols seront associées au nom de cette famille pendant plusieurs siècles. De cette union naissent Jean, Antoine, Béatrice et Béranger (ou Bringuier) seigneur de Briols en 1400.
Son petit-fils, Jean Ier de Calmont, hérite de la seigneurie vers 1470 lors de son mariage avec Jeanne de Gozon, fille de Jean IV de Gozon et de Salvie d'Estang. Sept enfants connus naissent de cette union : Arnaud, Jean II, Aymeri, Alexandre, Marc, Philippe et Louise. Par ses parents, Antoine de Calmont et Randone Troussit, Jean Ier possèdait aussi des droits sur de nombreuses seigneuries : Taurin, Auriac, Saint-Victor, Melvieu, Montredon et Monclarat[4]. Son nom apparaît dans le document réalisé en 1503 dénombrant les nobles du Rouergue. La répartition de son héritage reste délicate à interpréter.
Le 15 juillet 1520, Mathieu de Ginestous épouse Jeanne de Calmont, fille d'Arnaud cité comme *« seigneur de Briols au diocèse de Vabres »*. Toutefois par un acte rédigé en 1528, le Grand Conseil adjuge les biens de Jean I de Calmont de Briols à Alexandre. Aux possessions familiales précédemment citées s'ajoutent celles de Camarès, de Tayac, de Raspalhac, du château de Mirandol et de la Bastide-de-Briançon en Albigeois pour lesquelles son fils Jean II, qualifié de « *sieur de Briols »*, rend hommage au roi le 12 janvier 1541. En outre Marc de Calmont (fils de Jean Ier), protonotaire du Saint-Siège et fondé de pouvoir de Bringuier de Solages, hérite des biens de son frère Alexandre. Il les transmettra à son décès à son frère Philippe de Calmont, avant 1562.

[1] Hermet (Frédéric), *Les bénéfices du diocèse de Vabres avant 1789*, Revue historique du Rouergue, juin 1924, p.61-64.
[2] Douais (Marie-Jean-Célestin), *Deux chartes du douzième siècle - Camarès et Toulouse*. Annales du Midi, Tome 9, N°35, 1897, p. 339-345.
[3] ADA 4 G 14 : Inventaire des archives du Chapitre de Vabres.
[4] Bonnefis (André), La coseigneurie d'Auriac-le-Château et de Saint-Rome-de-Tarn, *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, volume 24, E. Carrère, 1940.

Outre la terre de Briols pour laquelle il perçoit le droit de lods en 1571, Philippe possède aussi des propriétés à Taurin et au Maséga. La même année il vend à Jean d'Annat les seigneuries d'Auriac, de Calmont, de Briols et autres places. A ces lieux s'ajoute l'abandon de la rente dite d'Olmière située dans la juridiction de Briols, rachetée par le chapitre de Vabres (25 juillet 1571).
Jean d'Annat, seigneur du Ram, devient donc en 1571 le nouveau maître de Briols jusqu'à son décès vers 1585. La propriété revient ensuite à son fils Jean, époux de Jeanne Blanc de Montaigut, qui s'en sépare vers 1599 au profit de Bernard Raymond de Lafon, seigneur de Fénayrols. Ce dernier léguera ces biens à son fils Jean Paul de Lafon, époux de Marie de Durfort (10 janvier 1609).
Jean Paul de Lafont reconnaît en 1630 être coseigneur de Pont de Camarès et seigneur de Briols, Fénayrols et autres lieux. Décédé en 1636 (testament en date du 9 mars 1634), il avait testé en faveur de sa fille Renée surnommée « la Dame de Briols ». Celle-ci épouse le 23 décembre 1628 François de Nogaret vicomte de Trélans et seigneur de La Bastide-Teulat. De cette union naîtront deux filles dont Marie de Nogaret-Trélans qui épouse Henry de Lauzières-Thémines le 5 octobre 1670.

La famille de Lauzières (devenue de Lauzières-Thémines au XVe siècle après l'acquisition d'une seigneurie en Quercy) possède aussi les seigneuries de Ceyras, Montagnac, Montesquieu, Montpeyroux, Conas, Lacoste, Saint-Guiraud, et une partie de Gignac. Le marquis Henry de Lauzières-Thémines réside dans la seigneurie de Saint-Beaulize de l'Hirondel jusqu'à son décès en 1681. Marie de Nogaret semble protéger son héritage familial puisqu'elle apparaît dans les actes comme « la Dame de Briols ». Lors du partage des biens détenus par son époux (en 1709) la terre de Briols ne figure pas sur le document. Jean-Luc de Lauzières, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem hérite des prérogatives de ses parents. Gentilhomme attaché au service du duc d'Orléans, il possède de nombreux titres dont celui de seigneur de Briols et de gouverneur de la ville et du château de Dommes en Périgord.
Avant le décès de Jean-Luc le 1er avril 1737, son frère Paul Henry (aussi chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem) avait pris en charge dès 1732 la seigneurie de Briols. A la disparition de ce dernier en 1742 son épouse, Pulchérie Adelaïde Diane Thérèse de Castellane, prend en charge la destinée de cette parcelle des biens familiaux jusqu'en 1784. Son fils Alexandre François Amédée Adonis Louis Joseph de Lauzières-Thémines (1742-1829), évêque de Blois, deviendra le propriétaire de cette possession familiale qui sera saisie et vendue à la Révolution. Devant son refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il s'exile à l'étranger et meurt à Bruxelles le 2 novembre 1829.

Le château

La demeure familiale se trouvant à Saint-Beaulize de l'Hirondel, les membres de la famille ne séjournaient que rarement à Briols, ce qui explique le manque d'entretien des bâtiments.
Néanmoins Paul-Henry de Lauzières-Thémines va exprimer un attachement particulier pour la propriété de Briols. En 1732, il décide de construire une chapelle dans la cour du château « *pour répondre aux pieux mouvemens que la religion luy inspire et avoir plus de facultes d'entendre tous les jours la sainte messe tans luy que ses heritiers et successeurs… ».* Pour parachever son projet il sollicite l'évêque de Vabres le 12 octobre 1732 afin d'obtenir la bénédiction de la chapelle afin d'y exercer le service divin. Le prélat répond favorablement à cette requête et désigne le curé et prieur de Briols, Étienne Blanc, pour visiter les lieux et s'assurer de la conformité de la construction. Démarche réalisée avec succès puisque le 10 novembre suivant une ordonnance du vicaire général désigne Étienne Blanc pour effectuer la bénédiction de la chapelle. La cérémonie est assujettie à la fourniture des divers ornements par le seigneur qui sera tenu de veiller à l'entretien futur du lieu. Paul-Henry de Lauzières-Thémines répond à cette demande par la dotation à la chapelle des revenus d'une maison située à Boutavy qu'il a acquise auprès de François Maurel, curé de Prugnes, le 12 octobre 1728. La chapelle du château de Briols sera donc assurée de son entretien et le 30 décembre 1732 le seigneur fait rédigé un acte notarié pour annoncer sa fondation et sa dotation[5].
Toutefois l'avenir ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour le château comme le confirme un état des lieux réalisé le 7 janvier 1738 suite au décès de Jean-Luc de Lauzières-Thémines. Son héritier décrit ainsi l'ameublement du château de Briols : « *un lit de cadis jaune et un autre de cadis vert, garnis de leurs couvertes de laine, une paillasse, un matelas et un traversier plus que demi usés, douze chaises de paille, un vieux fauteuil, une maie à pétrir le pain, un garde-robe, une table et une tapisserie de (laine) mauvaise* ».
En 1751, le meunier de Briols s'engage à moudre gratuitement le blé nécessaire à la nourriture des mercenaires et ouvriers du château. Le lieu comprend alors cuisine, grenier, cave, terrasse avec sur le devant, grange à foin, pailler et écurie.

[5] ADA 3 E 19560, 30 décembre 1732.

L'état des biens susceptibles d'être imposés fourni par Alexandre Amédée de Lauzières-Thémines le 29 août 1784, décrit le manoir seigneurial « *en ruine* » avec une basse-cour, allée, vigne, champs et prés à proximité. Mais cette propriété demeure mal entretenue à l'exemple de la vigne située sur une pente, au sol de mauvaise nature et dont il manque une grande quantité de souches.
Un procès verbal rédigé le 23 juin 1792 par le commissaire du district relate que « *le château du dit lieu est tout délabré et menace ruine prochaine et qu'il ne s'y trouve aucun meuble* ».
La vente des biens nationaux du 10 mai 1794 décrit ainsi le 3e lot : « *Une maison, ci-devant château, terrasse, allée, plantée d'amandiers, emplacement de jardin sur le derrière…* » estimée à 200 livres et adjugée à Pierre Miran du Pont-de-Camarès pour 2 050 livres.

Briols au 18e siècle

La paroisse de Briols en 1729 dépend du doyenné de Vabres et à ce titre lui apporte comme revenus :

- 26 setiers, 1 carte, 3 boisseaux froment
- 8 setiers, 2 cartes mixture (mélange de seigle et de froment)
- 3 setiers, 1 carte 2 boisseaux palmoule (orge)
- 1 setier, 1 boisseau pois carrés
- 3 setiers menus grains
- 17 agneaux, 3 cochons de lait et 5 poulet
- 1 quintal et demi de laine
- 6 barriques de vin
- fondation de M. Gaubert (?)

La montant total s'élève à 399 livres, 14 sols et 2 deniers après déduction des 15 livres octroyées pour l'entretien du chœur de l'église et de ses ornements[6].

Définir les limites de cette paroisse reste hasardeux car celles-ci ne correspondaient pas obligatoirement à celles de la communauté d'habitants. Depuis l'Ancien Régime, au fil des actes apparaissent ainsi les noms de *Boutavy, Farragous, La Boriette, Les Rives, Le Moulin Vieux,* etc. Souvent qualifiés de métairies ces lieux hébergent aujourd'hui encore des habitations, bien que le nombre de leurs occupants soit nettement moins important. Pour certains de ces lieux (comme Gommaric, Boutavy, Solages ou le Mas de Claux) les archives consultées restent discrètes.
Pulchine Adelaïde Diane Thérèse de Castellene, veuve de Paul Henry de Lauzières-Thémines, administre le domaine de Ginebret en 1751 puisqu'elle encaisse les revenus de l'affermage dus par Bathélemy Solier. Après la Révolution, Jean et Pierre Miran (père et fils) deviennent les propriétaires de la métairie qu'ils baillent à Laurens Ramondenc de Gommaric pour une durée de six années[7]. Un inventaire des lieux réalisé en 1838 donne une idée du bétail présent sur l'exploitation: une paire de bœufs, deux vaches, quatre-vingt cinq brebis, cinquante-quatre «*vassives*» (agneaux), vingt-trois moutons, quatre cochons et une truie[8].
Si le compoix de Montlaur de 1672 cite le nom de Jacques Solier comme laboureur du Mas d'Azaïs, en 1742 le propriétaire des lieux est Antoine Barthélemy Constans « *avocat au parlement et juge du Cayla et autres lieux »*[9]. Le 21 août 1798, son fils Antoine Guillaume cède cette possession à François Jacques Belugou, juge de paix de Camarès. Plusieurs fermiers exploiteront le domaine et nous n'en citerons que quelques uns : Mathieu Rouve et son fils Mathieu (1742), Pierre Corcoral (1798), puis de nouveau Mathieu Rouve (1799). Le 9 juin 1834, Jean-Pierre Jean remplace Jean Combes comme fermier de l'exploitation qui appartient alors à Etienne Niel, depuis 1829. Cette famille possédera le Mas d'Azaïs jusqu'à sa vente aux enchères publiques le 14 Janvier 1886 au marquis Dieudonné Marie Gabriel Clément de Montcalm-Gozon. Cette transaction donnera lieu à une action en justice introduite par Marie Louise Justine Cros, veuve de Jean-Pierre Niel, comme le confirme l'audience tenue au tribunal de Saint-Affrique le 26 février 1896. L'acquéreur est suspecté de s'être approprié des parcelles non concernées par la dite vente et notamment le canal d'arrosage desservant plusieurs propriétés.

La rédaction d'un nouveau compoix en 1728, donne lieu à la rédaction de deux actes notariés de la part de certains membres de la communauté contestant l'imposition envisagée[10]. Ces documents nous livrent également les noms de quelques uns des consuls élus par les habitants de Briols pour les représenter : Pierre Jean (en 1722), Antoine Jean (1725), Jacques Ramondenc (1727), Pierre Lasserre (1728), Jacques Doumairou (1730), Pierre Ramondenc (1742), Joachim Cambon et Guillaume Bernard (1789). A l'exemple des villages environnants, la principale activité

[6] Hermet 1924, p.61.
[7] ADA 3 E 18873, 1er septembre 1799.
[8] ADA 3 E 18908, 1er mars 1838.
[9] ADA 3 E 1883, 8 septembre 1742.
[10] ADA 3 E 18819 et 3 E 18821, Me Brandoin.

demeure l'agriculture avec les professions de métayer, laboureur, ménager, journalier, travailleur (ou brassiers) et berger. L'artisanat et les métiers de service sont néanmoins bien représentés dans la communauté. A côté des habituels cordonnier, forgeron, meunier, menuisier et maçon, apparaissent des travailleurs liés aux textiles : cardeurs, tisserands et tailleurs. L'un de ces derniers, Jacques Lasserre, prend en apprentissage Pierre Frayssines le 3 juin 1737. Le contrat précise que le maître s'engage à enseigner son métier pendant une durée de seize mois, contre la somme de trente-trois livres[11]. Plus inhabituelle, les mentions de trois sages-femmes lors du 18e siècle, dont deux sont qualifiées « *d'approuvées* » précisant ainsi qu'elles exercent leur art en respect des lois civiles et religieuses. L'instruction des enfants tient une place importante dans la seconde moitié du siècle avec la nomination des régents Antoine Martin, Jean Lacazin et J. Alibert.

Deux activités méritent d'être développées car elles concernent l'ensemble de la population. Le four et le moulin du village font l'objet de banalité et sont donc affermés par le seigneur du lieu.

Le four banal

Le 28 septembre 1727, le consul Pierre Lasserre afferme pour trois années commençant à la fête de Saint-Julien le four du village à Jean Masméjan. Le futur fournier s'engage à payer la censive (redevance annuelle) au seigneur d'un montant de trois setiers et trois tiers d'avoine. Il utilisera le bois de la garrigue communautaire pour alimenter le four et s'il devait manquer de combustible avant le terme du contrat, il est tenu d'en acheter à ses frais. Outre le pain il devait cuire le gâteau local dénommé « *pompette* » confectionnés par les villageois[12]. Relevons que pour ce produit, le fournier ne pouvait prélevé une rémunération que si son poids dépassait six livres. Le droit de fournage était fixé alors à une livre pour trente-six livres de pain cuit.
Les conditions d'attribution de l'affermage du four restent identiques des années 1727 à 1742. Différents fourniers se succèdent ainsi pour des durées plus ou moins longues, suivant les problèmes rencontrés lors des trois années du contrat (abandon de la charge, etc.). Jean Soulier, Jean Masméjean et Louis Pages assumèrent notamment cette fonction. Choisi par le consul, représentant la communauté, l'adjudicataire du four communal doit effectuer sa charge avec sérieux. Un bail précise qu'il se doit « *de bien apprêter* » le pain des habitants et que si celui-ci est « *gâté par sa faute* » il sera tenu de le payer.

Les moulins

Deux actes des archives de Vabres (du 25 juillet 1571 et du 12 mars 1576) font référence à cette installation dépendante du seigneur local qui l'afferme à date régulière, permettant ainsi de suivre son évolution et les hommes en charge de son utilisation.
Au début du 18e siècle, deux dénominations différentes apparaissent simultanément dans les documents manuscrits : « le moulin » (en activité) et un lieu dénommé « Moulin Vieux » (synonyme d'ancien moulin ?). Toutefois la localisation précise de ces deux bâtiments reste hasardeuse car seuls les noms des propriétaires des terrains limitrophes apparaissent, sans précision géographique.

Les baux à ferme du moulin banal, passés généralement pour cinq années, nous renseignent sur les installations en place dès le début de ce siècle. En 1645, puis en 1662, deux contrats de locations sont passés entre des meuniers (Jean Jean puis Pierre Valat) et François de Nogaret, seigneur du lieu. Le 20 mars 1728 c'est dans son château de Briols, que le seigneur Paul Henry de Thémines-Lauzières afferme à Jean Carayon son moulin. Le chevalier de Thémines à cette date prend possession des terres de Briols en succédant à François de Nogaret. Le même document détaille la rente annuelle versée par le meunier au propriétaire du château : 10 setiers de blé froment, 10 setiers de mixture, un pourceau gras ou douze livres en argent, six livres en argent pour le moulin foulon et quatre livres pour le moulin à scie, vingt cinq livres d'huile de noix, huit chapons, quatre poules, cinquante livres de poisson et cent œufs.

Meuniers de Briols	
1645	Jean Jean
1662	Pierre Valat
1713 - 1728	Jean Carayon
1735	Joseph Rouquette
1736	André Cirque
1738-1742	Jean Carayon
1745	Joseph Rouquette
1747-1751	Antoine Barthe
1754-1755	Pierre Barthe
1757	Charles Fabre
1766	Jacques Soulier
1767-1770	Jean-Jacques Blaquière

Quelques années plus tard en 1736, le moulin change de meunier en la personne d'André Cirque. L'acte rédigé à cette

[11] ADA 3 E 15559.
[12] ADA 3 E 18818.

occasion décrit avec plus de précision les lieux : « *un moulin bladier composé de trois meules moulantes, plus un moulin à huile, un moulin à scie avec un second fer pour scier,… un tournal à deux roues fermé à clef, et un four à cuire, le tout avec ses dépendances, pattus, jardin, pré, vigne et champ* »[13]. Le propriétaire se réserve alors une partie du terrain pour y faire construire un « *moulin de blanchissage* ».

Le 25 mai 1745 Jean-Pierre Vernhettes, fermier de la seigneurie de Briols, afferme le moulin du lieu à Joseph Rouquette pour une durée de cinq années. Depuis le décès de Paul Henry de Thémines survenu vers 1742, sa veuve gère alors la seigneurie de Briols. Le dernier fermage n'atteint pas son terme car en 1747, la marquise de Thémines rédige un nouveau bail avec Antoine Barthe dans lequel sont précisé les modes de rétribution des différentes parties tel : « *Il sera fait une grande caisse en bois fermée avec une seule serrure dont la clé restera entre les mains du concierge du château…il sera fait une petite trappe dans le couvert avec une fente pour recevoir les droits de mouture…* ».

Depuis son château de Saint-Beaulize-de-l'Hirondel, la Dame de Castellane fait rédigé un contrat d'albergue en 1751 avec Antoine Barthe pour le moulin, qui comporte alors un moulin à foulon[14]. La marquise abandonne alors son droit de propriété sur le moulin, dont les installations apparaissent en mauvais état, mais elle conserve néanmoins certains privilèges. Le moulin est concédé contre « *une albergue annuelle d'un eperon d'or pezant une once et demy au titre de vingt deux Karats… »*. Selon les usages Antoine Barthe, tête nue et à genoux, sans ceinture, les mains jointes dans celles de la Dame, lui a ainsi rendu hommage du dit fief et promis, la main sur les Saints Evangiles, de lui être un bon et fidèle vassal.

Dans la seconde moitié du siècle, l'exploitation du moulin se poursuit au gré des changements de meuniers qui se doivent néanmoins de porter au château son droit en argent ou en nature. La déclaration des biens et rentes d'Alexandre Amédée de Lauzières-Thémines du 23 août 1784 mentionne la présence « *anciennement* » d'un moulin à blé, près de Briols sur la rivière de Dourdou. Probablement situé au lieu-dit « le Tournal » cette construction aurait été entièrement détruite, ainsi que la chaussée et le canal, par l'importante inondation de 1779. Selon le déclarant, aucun vestige n'atteste à cette date de la présence du moulin. Cette installation n'apparaît pas dans les ventes des biens nationaux[15]. Le même acte nous apprends que le l'évêque de Blois déclare un revenu de dix livres pour « *droit de bassinage* » ou de bassine, droit perçu sur le commerce des grains. De plus le seigneur perçoit un droit de boucherie consistant à recevoir cinq côtelettes du cochon tué dans chaque maison, estimé pour l'année 1784 à trois livres.

Concernant le moulin de la métairie de La Boriette, il figure sur le cadastre de Montlaur de 1842. L'inventaire de la métairie rédigé en 1756 ne le mentionne pas car sa construction et celle de la chaussée sont l'œuvre d'André Jean fils vers 1827[16].

Par son père (André Jean I) il avait hérité des biens de ses aïeux Antoine et Suzanne de Galatrave (fille de Gabriel Guillaume de Galatrave, seigneur d'Arviala, château plus connu sous le nom de la Borie Blanque juridiction de Saint-Rome-de-Tarn) qui résidaient dans le mas qui porte aujourd'hui encore leur patronyme, propriété familiale depuis le début du XVIIIe siècle. De plus son oncle Jacques (cultivateur à Sainte-Eulalie) lui avait vendu en 1812 ses propriétés. A cette date, André Jean II exploite le domaine de La Boriette où sera édifié le moulin affermé à Simon Belugou en 1830[17]. Comme nous le verrons ci-dessous lors de sa vente, cette installation va être développée pour divers usages et louer parfois simultanément à plusieurs fermiers. Parmi ceux-ci nous citerons Pierre Bourdiol (foulonnier) et Auguste Auger (meunier) en 1833. L'année suivante Pierre Raymond (fabricant de draperies) conclu un bail avec André Jean. En 1835, il en rédige un autre avec Fourcand Bourdel de Bédarieux (Hérault) pour exploiter les machines à carder et filer les laines installées dans un local, au dessus de ses moulins[18].

Toutefois ces multiples activités ne réussissent pas à André Jean II puisque dès 1834 il cède la propriété familiale du Mas de Jean à Pierre Ramondenc, notaire de Camarès, pour la somme de 26 565 francs[19]. Quelques mois plus tard la vente du domaine de La Boriette se conclue au profit de Charles Amédée Antoine Joseph de Montcalm-Gozon, pour 72 000 francs. A la même date, l'acquéreur (domicilié à Paris) prend André Jean II comme fermier pour gérer le domaine de La Boriette et fait rédiger un inventaire précis des installations. L'exploitation comprend deux moulins à foulon, deux pour le blé et un dernier pour la fabrication de l'huile. Évoqué précédemment, un atelier de filature surplombe l'ensemble composé d'une dizaine de métiers à tisser et de cinq cardes de diverses tailles ou utilisations.

---

[13] ADA 3 E 18827.
[14] ADA 3 E 19570.
[15] Verlaguet (P.-A.), *Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron*, Artières et Maury, Millau, 1931.
[16] ADA 3 E 18896, 1827.
[17] ADA 3 E 18889, 14 avril 1830.
[18] ADA 3E 18904, 4 juin 1835.
[19] ADA 3 E 18966, 28 décembre 1834.

L'église et ses desservants

Placée sous le vocable de Saint-André, comme l'atteste le pouillé du XIVe siècle (voir ci-dessus), cet édifice a laissé peu de traces manuscrites pour les périodes anciennes. Les diverses mises en possession de ce prieuré apportent néanmoins quelques enseignements dont les noms des religieux désignés pour en assumer le service. Les listes d'ecclésiastiques dressées par l'abbé Hermet[20] nous permettent de faire connaissance avec les plus anciens d'entre eux.

Croix de Grateloup

Le premier connu a pour nom Guillaume Durand mentionné en 1318 et 1320 comme trésorier du pape Jean XXII et possesseur de la cure de Briols, au diocèse de Vabres. Pierre Tisseran de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, nommé cardinal du titre de Saint-Etienne in Cœlio Monte en 1320 va lui succéder. Ces deux premiers religieux, en possession de fonctions importantes au sein de l'Église, ne connurent vraisemblablement pas le prieuré de Briols dont ils avaient hérité la charge. Un ecclésiastique nommé par leurs soins devait gérer la paroisse, mais son nom n'est pas passé à la postérité. Celui de Jean Bernat apparaît dans les listes des prieurs présents lors du Synode diocésain tenu à Saint-Affrique en 1506. En l'an 1540 le pape Paul III attribut la cure de Briols à Bernard Benoît, auquel succédera Jean Roman nommé par Jules III en 1552 qui lui octroya les prieurés de Durenque et de Saint-Robert à Crespin.

L'une des nombreuses croix de chemins encore présentes sur le territoire de Briols date du XVIIe siècle. Située à Grateloup, ce témoignage de la foi des habitants s'orne de plusieurs motifs sculptés sur sa face antérieure. Sous une petite pattée apparaît l'inscription : « *IHS I.SOLIER 1645* ». Au verso une seconde croix de même forme est sculptée dans la pierre à l'intersection des croisillons.

En 1675 Germain Pagès de Vabres veille sur ses paroissiens qu'il confit en 1709 à Étienne Blanc, avant de décéder au cours de l'année 1719 à Briols où il est inhumé dans l'église. Le 19 février 1742 la cérémonie de mise en possession du prieuré cure de Briols se déroule au bénéfice de Jacques Marlet, prébendé depuis 1722 de l'église cathédrale de Vabres, suite à la décision du pape Benoit XIV.

Jacques Marlet décède en 1771 quelques jours après avoir rédigé son testament en présence de Jacques François Bousquet, curé de Montlaur, et d'Antoine Martin, régent des écoles de Briols. Ce document comporte quelques souhaits qui méritent d'être relatés: « *Je veux que dans l'année de mon décès il soit dit pour le repos de mon âme deux cents messes de requiem qui seront payées aux Capucins de Notre-Dame d'Orient. Je donne aux pauvres de la paroisse de Briols cinq setiers de mixture qui leurs seront distribués en pain dans l'année de mon décès et dans les saisons où cela leur sera le plus utile…* »[21]. Suivent des legs en numéraire pour ses proches dont sa servante Marie Mamier et Jacques Lasserre, son clerc.

François Marty, ancien curé de Monfranc, est nommé le 10 septembre 1771 par Jean Lacroix de Castries, évêque et comte de Vabres. Selon la coutume, le prêtre « *après voir pris l'eau bénite est allé se prosterner devant le maître hôtel de la dite église où il a fait sa prière, a baisé le dit autel, touché les vases sacrés et livres, sonné la cloche, fait l'aspersion de l'eau bénite sur les paroissiens présents, a fermé et ouvert la porte de la dite église…* »[22]. Lors des élections de l'Assemblée constituante en 1789, il se fait représenter par Dom Pierre Labrunie, prieur de la Chartreuse de Villefranche. Suite aux événements révolutionnaires, François Marty s'exile en Espagne avant de revenir à Briols puis à Coupiac où il meurt en 1813.

Suite à l'arrêté du directoire départemental édité le 17 janvier 1793, un état de l'argenterie de la paroisse dénombre un calice, une patène, un ciboire et un ostensoir.

Dans la première moitié du 19e siècle, plusieurs prêtres originaires de la région saint-affricaine se succèdent dans le village[23] : Jean-Joseph Fabre-Laborie (de 1805 à 1808), M. Comitis (1809-1813), Jean Durand (1813-1822), M. Viala (1822-1832) et Simon Auguste Salson (1832-1872). A Auguste Vivié (1872-1874) va succéder Casimir-Alexandre Ramond (de 1874 à 1875), missionnaire diocésain issu d'une famille dont le nom reste lié à plusieurs ecclésiastiques. Son frère, Jacques-Paul Ramond, fut curé à Saint-Pierre-des-Cats puis au Mas-du Pré, près de Nant.

[20] Hermet (Frédéric), *Revue historique du Rouergue*, 1924, p.62.
[21] ADA 3 E 15610.
[22] ADA 3 E 15610.
[23] Hermet (Frédéric), *Revue historique du Rouergue*, 1924, p.62.

Mais c'est un autre Ramond, prénommé Paul-Marie, qui va œuvrer très loin de Briols où il naquit le 18 mars 1855. Ordonné prêtre en 1880, il part pour Hanoï afin de visiter les chrétiens résidant au Tonkin Occidental. En 1895, Paul-Marie Ramond reçoit sa nomination d'évêque de Linoë et de premier vicaire apostolique du Haut-Tonkin. Pendant de longues années il effectuera de nombreuses visites pastorales à travers ces contrées mais aussi des voyages à Rome, Nazareth, Hong-Kong et en France où il visite sa famille. Sa forte corpulence et son visage sanguin orné d'une barbe de patriarche le faisait apprécié de tous. Il décède le 6 janvier 1944 à Chapa (province de Lao-Kay au Tonkin) où il vivait en ermite depuis plusieurs années.

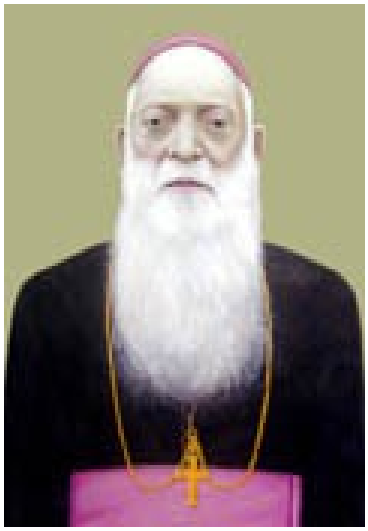
Paul-Marie Ramond

Ses armoiries se composent d'un écu soutenu par deux branches, d'une mitre et d'une crosse aux angles, et du monogramme ME sous le chapeau et entre la cordelière, surmonté de la devise « *In virtute et in patientia* ». Les armes sont d'azur à la barre d'argent chargée de trois croisettes de gueules, accompagnée en chef d'un calice d'or à l'hostie d'argent et en pointe d'une croix latine tréflée d'or.[24]

Son neveu Louis-Victorin Durand, fils de Louis Durand et de Rosalie Ramond, verra le jour à Briols le 13 novembre 1871 et sera ordonné prêtre en 1899 avant de partir également pour le Tonkin. En 1901, on lui confie le district de Cong-Thuang où il succombe le 18 mai 1905, des suites d'une forte fièvre[25].

Afin de compléter la liste des desservants de l'église Saint-André, mentionnons Joseph-Calixte Poujade (de 1875 à 1903), Jules Espinasse (1903-1911), Justin Deltour (1911-1920) et Auguste Bouat (1921-1933).

Au début du 19e siècle, la principale préoccupation des paroissiens concerne la décision administrative qui va réunir leur communauté à celle de Montlaur en date du 12 février 1833. Les circonstances économiques leur font prendre conscience que leur petit territoire ne peut guère subsister seul. Certes le village possède une école et une église, qui seules ont le pouvoir de réunir les habitants dispersés dans les nombreux hameaux. Devenu chef-lieu de la nouvelle commune, Montlaur réuni le conseil municipal le 14 février 1857 pour statuer sur une demande du conseil de fabrique de Briols. Ce dernier s'oppose au règlement des cinq cents francs dus pour la nouvelle cloche de l'église Saint-André au fondeur Basile Lavabre de Milhau, « *attendu qu'il est de notoriété publique que la cloche…s'est cassée peu de temps après qu'elle est été montée par la faute du fondeur qui n'avait pas donné aux anses une force proportionnée au poids* »[26]. On ne sait si la dite cloche fut refondue selon les désirs du conseil de fabrique, mais quelques années plus tard la construction d'une nouvelle église est décidée.

Les travaux sont adjugés par le conseil municipal de Montlaur le 8 avril 1866 à l'entrepreneur Jean Joseph, pour un budget primitif de 23 176 francs. Cette somme fut rassemblée par une souscription volontaire (de 10 040 francs) et par la vente de cinq parcelles de terrains communaux. Mais ce projet dont la date de livraison devait intervenir le 28 juin 1868, va subir du retard par l'abandon du chantier par l'entrepreneur alors que la construction n'a pas reçue sa couverture.

Devant ce fait et le surcroît des dépenses supplémentaires engendrées, le conseil municipal en appelle au gouvernement (Ministère des cultes) pour trouver les fonds nécessaires[27] et achever la nouvelle église dessinée dans l'Atlas d'Ernest Bourret en date du 11 octobre 1877[28].

L'ancien presbytère fera l'objet d'une vente aux enchères en trois lots distincts le 28 octobre 1877. A cette date le bâtiment est qualifié de « *délabré* » dans l'Atlas Bourret.

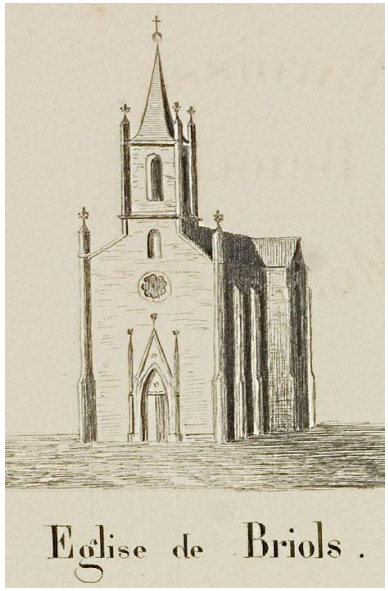

Atlas d'Ernest Bourret (11 octobre 1877)

[24] de Sant-Saud, *Armorial des prélats français du XIXe siècle*, Daragon, Paris, 1906, p. 268.
[25] https://www.irfa.paris/fr/notices/notices-biographiques/ramond
[26] ADA 2 E 165, Délibérations du conseil municipal de Montlaur.
[27] ADA 2 E 165, Délibérations du conseil municipal de Montlaur.
[28] https://bvmm.irht.cnrs.fr/

La presse écrite relate que le 28 décembre 1909 un feu détruisit la sacristie de l'église paroissiale, où se trouvaient les ornements sacerdotaux et les objets liturgiques[29].

Faragous

Au Concordat (8 avril 1802), la paroisse de Prugnes-Faragous est supprimée. Camarès va ainsi absorbée l'ancienne paroisse de Prugnes et Briols celle de Faragous.

Plusieurs actes du cartulaire de Sylvanès font référence à la paroisse de Sainte-Marie de Faragous. Sa mention apparaît dans la donation du mas de Bouissou faite par Déodat de Faragous en 1145 (charte 258), puis dans une confirmation de donations effectuées par Bertrand du Pont et ses fils en 1153 (charte 70)[30]. En 1174 lors du partage des biens familiaux de Camarès, Arnaud du Pont et son neveu Bertrand héritent de la paroisse de Faragous (*parrochia de Fragos*)[31].

L'une des baies, vestige de l'église de Faragous

Lors de l'année 1203 Bernard Barnié, abbé de Joncels, vend au commandeur de Saint-Félix tous les droits que son couvent possède à Prugnes pour le prix de 110 sols melgoriens. Faragous est considéré alors comme une annexe de Prugnes, desservie par le même curé.

Le nom de Sainte-Marie de Faragous se retrouve dans la liste des lieux faisant l'objet de confirmations des dîmes perçues par l'évêque de Rodez Pierre Henri de la Treille en 1216, 1217 et 1238 (cartulaire de Sylvanès). De l'église primitive à nef unique et chevet quadrangulaire ne subsiste aujourd'hui que l'élévation sud et une partie des murs oriental et septentrional, insérés dans un bâtiment moderne. Ces vestiges architecturaux s'ornent de deux baies à ébrasement intérieur et d'un rebouchage du mur méridional en *opus spicatum* réalisé au XVIIe siècle. Deux éléments sculptés dans le grès (linteau ?) datant du XIe siècle présentent des entrelacs et une série d'arcs[32].

Pendant plus de cinq siècles ce territoire va appartenir à la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou Ordre de Malte de Saint-Félix de Sorgues. Un acte notarié de 1719 énumère les occupants du village de « *Fargous* » : Pierre Solier fils de Georges du Mas de Boutavy, Barthélémy Afre, François Maurel, Pierre Guibert, Jean Ramon, Marie Gasc veuve de Jacques Arvieu, Jean Long (tisserand), Jean Menu, Pierre Vayssière, Jean Roustan (travailleur), Françoise Henric veuve Rostan, Pierre Briol, Pierre Bouttes, Pierre Solier fils de Bernard et le « *Sieur* » François Ricard[33].

Curés ayant desservis l'église de Faragous

- François PRIVAT, de 1673 à 1712.
- François MAUREL, nommé par le cardinal Toussaint de Forbin-Janson. Neveu du précédent, il lui succède de 1712 à 1755. En 1725, une cloche dédiée à la Sainte Vierge est bénie à l'église de Faragous.
- Jean-Baptiste VIGROUX, de 1755 à 1764 (inhumé dans l'église de Faragous).
- Pierre AFFAIROUS, de 1764 à 1776 (inhumé dans l'église de Faragous).
- Louis CADILHAC, de 1777 à 1779.
- Amans BONAURE, de 1780 à 1791.

[29] *La Lanterne* du 30 décembre 1909 et *Le Journal* du 8 décembre 1909, n°6302.
[30] Verlaguet (P.-A.), *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*, Carrère, Rodez, 1910.
[31] Douais (Marie Jean Célestin), *Deux chartes du douzième siècle : Camarès et Toulouse*, In Annales du Midi, Tome 9, N°35, 1897. pp. 339-345.
[32] Durand (Geneviève), *Les églises rurales du premier âge roman dans le Rouergue méridional*, Archéologie du Midi médiéval, vol. 7, 1989, p.3-42.
[33] Cot (Jean), *Prugnes et ses dépendances foncières en 1719*, http://arnaud.bosc.free.fr/DependancesFoncieresPrugnes1719

L'élevage fait également partie des activités du territoire comme le confirme un bail de cheptel rédigé le 26 mai 1754[34]. Cette transaction est passée entre Jacques Cabailles du Pont (de Camarès) et Marie Lacroix de Faragous. Cette dernière s'engage pendant quatre années à faire garder et à nourrir « *dix-sept bêtes à laine de toute espèce … en bonne ménagère et comme un père de famille* ». Les gains réalisés pendant cette durée (lait, laine, peaux ou autres) seront partagés par moitié entre les deux parties, tout comme les bêtes à la fin du bail.

En 1762, selon une déclaration de Mathieu Fabrégat, procureur fondé de la commanderie de Saint-Félix, Faragous est considéré comme un lieu de résidence de l'Ordre[35]. A la fin du siècle, nous retrouvons les mêmes familles que précédemment auxquelles s'ajoutent Étienne Long (voiturier), Barthélemy Fournier (maréchal de forge) et Jean Solier (maçon).

La décision administrative de rattacher Faragous à la paroisse de Briols en 1802 va-t-elle influencer la vie des habitants du lieu ? Il semble difficile d'apporter une réponse précise d'après les documents en notre possession. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, les professions exercées par les occupants du hameau restent identiques, hormis la présence de tisserands (Jean Moutade et François Lasserre), de cordonniers (Jean et Noé Ramondenc, Antoine Durand) et d'un menuisier (Jean Robert) parfois qualifié de tonnelier selon les actes. Moins banal reste l'installation d'un perruquier (Antoine Jugla) vers 1870, vraisemblablement parent de Jean Jugla (tailleur d'habits)[36]

La métairie des Rives

Nous nous attardons sur cette exploitation située au sud de la commune car divers documents manuscrits permettent d'en suivre son évolution au gré des affermages et de connaître quelques usages en vigueur dans le monde agricole au 18e siècle. Les registres d'état civil mentionne la présence d'un métayer, André Ramond, dès l'année 1703. En 1733, le lieu en question appartient à Jacques Noyer « *Sieur des Rives, bourgeois du Pont* » qui prend comme fermier Jean-Pierre Cambon afin de travailler les terres pour une durée de cinq années. Un autre bail est conclu le 6 juillet 1740 pour six années avec Jean Enjalbert du massage de Cougous dans la paroisse de Vendeloves, près de Saint-Affrique[37]. Jacques Noyer réside parfois à Briols et se réserve pour son usage personnel quelques pièces de la métairie qui se compose de « *maisons, grange à foin, étable, jardin, prés, champs, bois et autres terres cultes et incultes* ». Mais en quoi consistent réellement les accords entre le fermier et son propriétaire ? Certes les revenus de l'exploitation font l'objet d'un partage égal entre les deux parties mais s'y ajoutent quelques revenus supplémentaires pour le propriétaire qui méritent une attention particulière. Le dernier contrat examiné précise ainsi plusieurs points :

- le partage des céréales intervient après la rémunération en grains des « repiqueurs » (moissonneurs) et le prélèvement des douze setiers dus annuellement au propriétaire.
- les « cabeaux » (bestiaux) ou du moins leurs dérivés font l'objet d'une attention particulière. Le métayer doit ainsi payer chaque année une livre de fromage de Roquefort pour chaque brebis et cinq livres pour chaque chèvre, à la fête de Saint-Luc.
- des dispositions plus anecdotiques concernent la fourniture de charretées de fumier pour le jardin personnel du maître, la plantation annuelle de cent arbres fruitiers (ou autres) dans la métairie, ou la fourniture d'un repas au bouvier pour chaque charretée de foin transportée.
- le métayer donnera en outre au Sieur des Rives six chapons à chaque Carnaval, quatre poulets à chaque mois d'août et deux cents œufs pour le Carême. Il s'engage enfin à verser six quartes de froment et deux setiers d'avoine pour la censive due au seigneur du lieu.

L'année suivante en 1741, le sieur des Rives donne à son fils (autre Jacques) comme titre clérical, deux terres de la métairie. Quelque temps après, il conclu un bail à ferme avec Pierre Roussac, Jean Bosc (marchands du Pont) et François Sambussy de Saint-Affrique pour sa métairie des Rives. Les bailleurs conservent comme fermier Jean Enjalbert avec les mêmes dispositions décrites précédemment, pour une durée de sept années. Le document énumère de plus les animaux de ferme présents dans le domaine dont une grande partie a été fournie par les nouveaux bailleurs : « *deux paires de bœufs, cent quatre vingt treize bêtes à laine de toutes espèces et le tout marqué par une fente à l'oreille droite, quatre chèvres et cinq cochons vieux…* »[38]. La gestion de la métairie fut vraisemblablement assurée ainsi puisque des quittances sont signées conjointement par Jean Bosc et Jean Enjalbert dans les années 1750.

[34] ADA Me Brandoin, 3 E 18840.
[35] Raybaud (Jean), *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, Chastanier, Nîmes, 1914-1906, p.120.
[36] Registres de l'état civil de Montlaur.
[37] ADA 3 E 18831, 6 juillet 1740.
[38] ADA 3 E 18833 – 15 août 1742.

Le 6 octobre 1754, Louis Caylet, curateur de feu Jacques Noyer, conclus un bail avec Barthélemy Solier maçon de Montlaur pour la construction d'une chaussée et d'un canal d'irrigation pour «améliorer les revenus» de la métairie. L'eau est prise dans le Dourdou en dessous des bâtiments des Rives pour alimenter le canal qui traverse la plaine jusqu'à la colline de « *Rougeirassas* », lieu aujourd'hui dénommé « Coste-rouge »[39]. Le dit Solier devra planter annuellement deux cents peupliers ou osiers. En réalité cette installation apparaît au nord des bâtiments.

Les attroupements de Briols et de Querbes, sous la Révolution

L'adoption en 1790 de la Constitution civile du clergé brise la hiérarchie de l'appareil ecclésiastique. Les représentants de l'église reçoivent un salaire de l'État s'ils prêtent serment à la dite Constitution, ce que refusent de faire la moitié d'entre eux. Par le décret du 29 novembre 1791, l'Assemblée législative déclare «hors-la-loi» tous les ecclésiastiques représentants de l'église traditionnelle, fidèles au pape. Lors des années suivantes les arrestations vont se multiplier puisque six cents prêtres aveyronnais sont arrêtés dont environ cinq cents seront déportés, notamment vers Cayenne. Mais les décisions du nouveau régime soulèvent la colère du peuple notamment dans le monde rural où les liens tissés entre les curés et leurs fidèles restent forts. Malgré la répression, les habitants des campagnes sollicitent les services d'ecclésiastiques clandestins qui continuent de distribuer les sacrements au péril de leur vie. L'un d'entre eux mérite d'être évoqué car il fut à l'origine d'un fait divers touchant la commune de Montlaur.

Fils d'un chirurgien de La Panouse de Cernon, Joseph Sérane (1749-1817) arrive vers 1792 à La Colombarié (près de Gissac) où il est hébergé par Jean-Barthélemy Briguiboul. Réfractaire aux nouvelles mesures gouvernementales, il exerce son sacerdoce à travers toute la région tel un missionnaire. Le 3 frimaire de l'an 6 (23 novembre 1797), Joseph Sérane est arrêté par la gendarmerie nationale alors qu'il se trouve sur la commune de Pont-de-Camarès. Dès le lendemain cinq gendarmes de Saint-Sernin assistés d'un détachement de la garde nationale se mettent en route pour conduire le prêtre à Saint-Affrique afin d'y répondre de son état.

L'importance de l'escorte s'explique par l'existence de rumeurs circulant parmi la population dont une fraction menace de soustraire le prisonnier aux militaires. Les renseignements recueillis par les militaires lors de leur progression semblent se confirmer et ils décident de rebrousser chemin pour réclamer un détachement plus important. De quelle nature était cette menace de libération de Joseph Sérane ? Quelques actes des archives départementales de l'Aveyron relatent l'enquête ouverte par la police judiciaire de Saint-Affrique et les nombreux témoignages (ou interrogatoires) recueillis lors de celle-ci[40].

Selon ces documents, le 24 novembre 1797 une quinzaine de personnes armées « *de faux à faucher manchées à l'envers, de haches et de gros bâtons »* se sont regroupées en bas du village de Briols, près du ruisseau, pour attendre l'escorte. Un autre attroupement d'une douzaine d'hommes armés de fusils et animés par le même dessein patientait au même moment entre le mas de Querbes et le Mazet, au Moulin Neuf. Le 28 novembre, le lieutenant de gendarmerie de Pont-de-Camarès entend plusieurs témoins et recueille également la version des gendarmes de l'escorte. Mais les résultats de ces auditions demeurent bien minces et pourraient se résumer en quelques mots : les attroupements ont bien eu lieu mais les participants restent anonymes. Les personnes présentes à proximité « *ne les ont pas reconnues* », d'autres évoquent « *un brouillard fort épais* » (à 10 heures du matin ?) qui leur masquait les visages des hommes présents. L'adjoint de la commune de Briols témoigne lui aussi en précisant que les événements ont bien eu lieu mais qu'il n'en connaît pas les auteurs. Deux femmes de passage près du Mazet évoquent leur rencontre avec une douzaine d'hommes armés de fusils, à la poursuite de lièvres ! L'enquête s'avère être dans une impasse toutefois le 10 février 1798, l'officier de police judiciaire de l'arrondissement ordonne l'arrestation du forgeron de Falgous (ou Farragous ?), Barthélemy Terrolle, suspecté d'avoir participé à ces faits. Certains des témoins avaient trouvé son atelier fermé au moment des faits.

Bien que les documents examinés ne comportent pas l'issue de l'enquête, il nous semble improbable que des suites judiciaires aient pu être données à cette affaire vu la faiblesse des témoignages et l'absence de délit car les gendarmes avaient rebroussé chemin. D'ailleurs Joseph Sérane aura la chance d'échapper lui aussi à des poursuites car il continue son œuvre après la période révolutionnaire à La Colombarié où il se fixe définitivement en se consacrant à l'éducation de la jeunesse[41]. La construction d'une chapelle en ce lieu dédiée à la Vierge, par autorisation spéciale de Mgr de Grainville évêque de Cahors et de Rodez en date du 21 juillet 1806, lui permet ainsi d'abandonner sa vie de prêtre itinérant. Il décède le 25 janvier 1817 dans la maison du curé Galtier à Ouyre où il repose désormais malgré les souhaits des paroissiens de Gissac soucieux de se maintenir sous la protection de celui qu'il considérait comme un saint homme.

André et Mariette Leclaire

[39] ADA 3 E 18840, Me Brandoin, notaire.
[40] ADA 71 L 115.
[41] *Mademoiselle Marie Briguiboul*, sans auteur, E. Privat, Toulouse, 1881, pp. 60 et 300.